



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis
relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2012

Président : Gfeller Olivier (SOC)
Membres : Catherine Buchet Bulliard (UDC)
Grégoire Furrer (PLR) remplacé par Jean-Baptiste Piemontesi
Prisca Gaillet (SOC) remplacé par Olivier Raduljica
Daniel Manzini (SOC)
Christophe Privet (ML)
Bernard Schmid (PLR)
Pierre-André Spahn (PLR)
Bernard Tschopp (PLR)
Eric Walther (Les Verts)

La commission s'est réunie le jeudi 23 mai à la Salle du service des finances, avenue des Alpes 18. Nous tenons à remercier M. Pierre Rochat, conseiller municipal, M. Serge Gard, chef du service des finances et Mme Jacqueline Burri Gagnat d'avoir participé à nos travaux.

A noter que la COFIN avait été invitée le 16 mai 2013 à 19h00 à une présentation générale des comptes. Les suppléants étaient également invités ce soir-là. Nous remercions pour leur disponibilité les personnes suivantes: M. Laurent Wehrli, syndic, Mme Jacqueline Pellet, conseillère municipale, MM. Alain Feissli, Christian Neukomm, Pierre Rochat, conseillers municipaux, ainsi que M. Serge Gard, chef du service des finances. Nous avons pu assister à une présentation complète de la situation financière de la commune, poser un certain nombre de questions anticipées en vue de la séance du 23 et avoir un échange préalable. Cette approche a facilité l'étude des documents à disposition. La Municipalité ayant présenté au Conseil communal de manière plus succincte les mêmes éléments lors du dépôt du préavis, nous ne reviendrons pas plus longuement sur cette séance dans ces lignes, si ce n'est pour préciser que les commissaires ont reçu le rapport détaillé de vérification des comptes de l'entreprise d'audit financier mandatée à cet effet.

Qu'il soit encore permis de dire en préambule que les commissaires ont apprécié la clarté et la lisibilité de la brochure des comptes, notamment le tableau figurant à la page 9 qui permet d'étudier les chiffres en sachant toujours où se situer et sans perdre la vue d'ensemble.

Travail de la commission

La commission a examiné les comptes chapitres par chapitre. Elle a eu tout loisir de poser de nombreuses questions transmises par les groupes politiques ou des Conseiller-e-s à titre individuel. Rappelons que le rapport privilégie une approche thématique et n'a pas l'ambition de revenir sur chaque question posée, certaines portant sur des points de détails. Nous invitons les Conseiller-e-s à s'adresser à leurs représentant-e-s au sein de la commission si des précisions supplémentaires sont souhaitées.

Provision pour participation à des sociétés à caractère public

Un commissaire s'est interrogé sur la proposition de placer CHF 500'000.- sur la provision pour participation à des sociétés à caractère public (préavis pp. 3 et 15, point 1 des conclusions). Il estime que la provision existante est déjà conséquente. Il serait prêt à la diminuer pour verser la différence à la provision du patrimoine.

Le Municipal des finances répond que c'est un choix des autorités que de consacrer une partie du résultat financier au soutien des activités qui font vivre Montreux. L'exécutif considère que la vocation d'accueil de Montreux doit être prise en compte et qu'il est nécessaire d'y consacrer des moyens.

Dans la commission, une voix s'élève pour refuser la suggestion d'amendement, considérant que les montants utilisés cette année à des manifestations l'ont été à titre exceptionnel.

Mais une autre question se pose: les manifestations spéciales devant demander à l'avance des subsides ou subventions, ces décisions ont-elles déjà été prises?

Le Municipal des finances répond que rien n'a été décidé pour le moment. Il insiste sur le fait qu'il était intéressant de prévoir un montant sur cette provision pour quelques grandes manifestations qui vont prochainement fêter leur anniversaire. Il admet que le libellé de cette provision pourrait être modifié afin de mieux correspondre à son utilisation.

La proposition allant dans ce sens se voit renforcée par une question posée par un commissaire: qu'est-ce qu'une société à caractère public? Lorsqu'ils fêtent leurs anniversaires respectifs, le Festival de Jazz et le Comedy Festival ne constituent pas pour autant des sociétés à caractère public! De plus, CHF 260'000.- ont déjà été prélevés sur cette provision pour les 50 ans de la commune. Là encore, il apparaît que la phraséologie utilisée pour cette provision n'est pas adéquate.

Une discussion au sein de la commission permet d'arriver à une nouvelle formulation constituant l'unique amendement déposé et voté par la commission. Le libellé exact figure en fin de rapport au chapitre "Amendement".

Politique des emprunts

La commission s'est interrogée sur la politique des emprunts: se fait-elle au coup par coup ou d'une manière globale? La Municipalité mène bien sûr sa politique d'emprunts sur la base d'une réflexion globale. Actuellement les taux d'intérêts permettent de gérer cette question sans problème particulier. Montreux est certes dans une situation exceptionnelle, mais il faut déjà lancer la réflexion au vu des grands projets annoncés, car il sera nécessaire de recourir à l'emprunt à ce moment-là.

Recettes de fonctionnement par nature

Un commissaire a souhaité plus de détail concernant les revenus du patrimoine (préavis page 11). La Municipalité nous a appris qu'il s'agit surtout des actions de Romande Energie, de Holdigaz et du Casino Barrière. Les deux premiers paquets sont difficilement vendables et actuellement ils rapportent; quant aux actions du Casino de Montreux, elles rapportent elles aussi. Sur la somme inscrite au point 42 (Revenus du patrimoine), 3.5 millions proviennent du patrimoine financier et le reste des immeubles du patrimoine

Une longue discussion sur les placements bancaires a eu lieu en commission suite à une demande d'explications sur les acquisitions auprès de la BCV.

Le Municipal des finances a tenu à relever que ce placement auprès de la BCV s'est fait en respectant les dispositions légales. Des dividendes ont déjà été encaissés à hauteur de 5% du placement, soit CHF 600'000.-. La BCV est une banque relativement sûre. Il est inscrit dans la loi que les communes peuvent effectuer des placements dans cette banque avec en cas de besoin la possibilité de donner un ordre de vente sur 2 ou 3 mois. L'ensemble de ces titres en dépôt représentent actuellement, en valeur du marché au 31 décembre 2012, un montant de 53 millions.

Détail de l'impôt

L'annexe 3 a donné lieu à quelques questions concernant l'écart entre les sommes inscrites au budget et le résultat des comptes.

En ce qui concerne l'impôt à la source, les résultats peuvent être fluctuant, car un contribuable peut à tout moment demander de remplir une déclaration et être traité comme toutes les personnes physiques. Il faut surtout rappeler que la gestion comptable des impôts est faite par l'Etat de Vaud. C'est par conséquent celui-ci qui annonce aux communes les montants à prévoir pour les défalcatons par exemple.

En ce qui concerne les personnes physiques, il faut remarquer que le montant total n'a pas diminué, mais les prévisions avaient été trop hautes. Les informations viennent du Canton au compte-gouttes. D'autres communes rencontrant les mêmes problèmes, une lettre collective sera adressée aux services de l'Etat afin de demander plus de transparence dans la gestion comptable des impôts.

Les impôts récupérés (210'409) connaissent aussi un écart conséquent entre le budget et les comptes. Cette différence est due au fait que lors de l'établissement du budget 2012, on ne pouvait s'appuyer sur les chiffres des comptes 2011, ceux-ci n'étant pas encore à disposition. De plus, lorsqu'il s'agit de sommes à récupérer, les communes ne savent jamais à l'avance ce que l'Etat va pouvoir verser.

Office du stationnement

Le chapitre 601 "Office du stationnement" laisse apparaître une différence de presque CHF 450'000.- entre le budget et les comptes. D'aucun se demandent si les agents ont été trop durs avec les automobilistes. En fait, le montant budgété avait été prévu à la baisse vu le nombre de places supprimées à cause des travaux en ville.

Crédits complémentaires

Les commissaires ont reçu de nombreux documents concernant ce point. Ils ont surtout pu consulter la liste des décisions municipales ayant entraîné des dépenses dites de "Crédits complémentaires". Rappelons que la compétence de la Municipalité dans ce domaine est plafonnée à CHF 50'000.- sur décision du Conseil communal. La commission a longuement échangé sur cette question afin de définir avec le Municipal des finances et le Chef de service la meilleure façon de procéder pour que la commission puisse examiner ces sommes. Il convient de rappeler qu'auparavant la Municipalité avait la compétence de voter des crédits complémentaires qui étaient mentionnés dans un compte spécial.

La solution vers laquelle s'oriente la Municipalité sera de présenter à la COFIN des rapports réguliers sur ces décisions, sans doute à un rythme bisannuel.

Amendement

Au point 1 des conclusions, le libellé de la provision pour participation à des sociétés à caractère public (9281.180) est remplacé par: "participation à des institutions et/ou des manifestations à caractère public." L'amendement est accepté par 9 oui, 0 non, 0 abstention.

Conclusion

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 09/2013 de la Municipalité du 26 avril 2013 relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2012,

oui le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver les comptes pour l'exercice 2012 avec la répartition du résultat telle que proposée, à savoir :

- CHF 1'500'000.- à provision pour l'entretien du patrimoine (9281.000) ;
- CHF 500'000.- à provision pour participation à des institutions et/ou des manifestations à caractère public (9281.180) ;
- CHF 220'402.- résultat reporté (9290.000) ;

2. d'en donner décharge à la Municipalité.

9 oui, 0 non, 0 abstention.

Le président-rapporteur
Gfeller Olivier (SOC)